

PGMR en Action – Février 2021

N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de vos bons coups et activités de GMR innovantes qui ont permis de réduire les quantités de matières résiduelles à l'élimination ou d'autres mesures en lien avec votre PGMR que vous souhaitez partager avec les autres organismes municipaux du Québec.

Sachez qu'en tout temps, nos experts demeurent disponibles pour répondre à vos questions. Vous pouvez les rejoindre à l'adresse courriel suivante : pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

L'édition de février de PGMR en Action vous livre les informations suivantes :

Nouvelles études

- [Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018](#)

Outils et informations pour la révision des PGMR

- [Prévision budgétaire](#)

Bons coups

- [Réduction de la pollution par les plastiques dans l'environnement – Projets municipaux financés](#)

Programme d'aide financière :

- [GRAME - Produits d'hygiène durables](#)

Autres nouvelles :

- [Adhésion à GMR Pro - Programme d'excellence en gestion des matières résiduelles](#)

NOUVELLES ÉTUDES

Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018

Réalisée avec Éco Entreprises Québec, l'étude de caractérisation du secteur municipal 2015-2018 comporte quatre volets :

- Volet 1 - Caractérisation résidentielle
- Volet 2 - Caractérisation hors foyer
- Volet 3 - Caractérisation à destination
- Volet 4 - Desserte municipale auprès des industries, des commerces et des institutions

Le rapport comprend nouvellement une étude de caractérisations menées sur les équipements de récupération pour les matières résiduelles générées hors foyer (volet 2) et une étude sur les matières à leur arrivée aux centres de tri (volet 3). Le quatrième volet consiste en une étude qualitative des services de desserte municipale offerts aux industries, aux commerces et aux institutions (ICI), celle-ci s'étant malheureusement révélée peu concluante.

Pour obtenir plus d'informations, consultez [l'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018](#).



OUTILS ET INFORMATIONS POUR LA RÉVISION DES PGMR

Prévisions budgétaires

L'article 53.9 de la LQE, alinéa 8 s'avère être un élément de non-conformité fréquent lors de la révision de PGMR. Les prévisions budgétaires doivent comprendre les coûts des mesures, ainsi que les **revenus et les sources de financement potentiels**, dont ceux issus du [Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables](#) et du [Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles](#). Les projections budgétaires doivent être présentées au meilleur de la connaissance du planificateur. Les prévisions peuvent être basées, entre autres, sur les montants de compensation ou de redistribution reçus des années précédentes tout en sachant que ceux-ci sont voués à évoluer dans le temps.

Il est prévu que la REP-partenariat pour la collecte sélective entre en vigueur le 1er janvier 2025. Conséquemment, le Régime de compensation serait effectif jusqu'à la compensation 2025, donc pour les coûts et tonnages de l'année de référence 2024, sauf si le gouvernement officialise une autre date dans la législation à venir. Lorsque les modifications réglementaires en lien avec la modernisation de la collecte sélective entreront en vigueur (prévues au 1er janvier 2022), une phase de transition prévue de trois ans permettra aux organismes municipaux soit de continuer à offrir les services comme à l'habitude (et donc de recevoir une compensation), soit de transiter, selon les dates de fin de leurs contrats, vers la REP-partenariat, auquel cas elles seront remboursées pour les coûts, selon une entente à établir avec l'organisme de gestion qui aura été désigné.

En ce qui concerne le Programme sur la redistribution des redevances, considérant que plusieurs aspects sont évolutifs d'une année à l'autre et que d'autres éléments restent à définir au cours des prochaines années (redevances régulières et supplémentaires fusionnées, augmentation graduelle de la part de l'enveloppe conditionnelle au respect des critères de desserte des matières organiques et l'élaboration de nouveaux critères pour les écocentres), des informations vous seront communiquées au cours des prochains mois, ceci, selon l'avancement du dossier piloté par le MELCC.

D'autres parts, si le coût de certaines mesures n'est pas connu, par exemple si elles feront l'objet d'une étude de faisabilité, il importe de le mentionner dans le PGMR. Pour que le PGMR soit jugé conforme, les prévisions budgétaires doivent également couvrir les sept années de mise en œuvre du PGMR.

Pour en savoir plus :

- Modernisation de la collecte sélective et projet de loi 65 :
 - Document [questions-réponses](#) du MELCC
 - [Présentation du 15 octobre 2020](#) par le MELCC
 - [Feuille d'information sur la modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.](#)

- Programmes d'aide financière :
 - [Aide financière pour les entreprises et organismes](#)
 - [Appels de propositions](#)
 - [Programme Aide au compostage domestique et communautaire \(ACDC\)](#)
 - [Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage \(PTMOBC\)](#)

BONS COUPS

Réduction de la pollution par les plastiques dans l'environnement - Projets municipaux financés

La ville de Matane, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, la Municipalité régionale de Comté de Roussillon et la ville de Québec ont vu leurs projets financés par RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique. Voici un résumé des projets municipaux retenus qui permettront d'accroître l'accessibilité aux fontaines d'eau et diminuer la pollution par les plastiques dans l'environnement :

Nom du promoteur du projet	Municipalité ou région administrative	Résumé du projet	Aide financière accordée
Ville de Matane	Bas-St-Laurent	<p>Mise en place d'un programme pour réduire l'usage de plastiques à usage unique sur le territoire de la ville de Matane et éventuellement sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Matanie. Réduction et élimination du plastique à usage unique dans les aires de restaurants et concessions appartenant à la Ville. Achat et installation d'équipements fixes ou mobiles de distribution d'eau potable dans les espaces publics et les événements.</p> <p>Objectif : Réduire de 60 % les plastiques à usage unique dans les lieux visés.</p>	56 455 \$
Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	Baie-Comeau Côte-Nord	<p>La Régie fera l'achat ou le remplacement de 13 fontaines d'eau et l'installation de stations de vaisselle réutilisable pour les clientèles les utilisant au sein des établissements municipaux. La Régie organisera également des événements et élaborera des outils de sensibilisation pour assurer l'implication des citoyens. Elle accompagnera la Ville de Baie-Comeau dans la mise en place d'une politique de bannissement du plastique à usage unique.</p> <p>Objectif : Réduire de 75 % les plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux.</p>	87 527 \$
Municipalité régionale de Comté de Roussillon	Montérégie	<p>La MRC misera sur une campagne de sensibilisation à l'attention des citoyens, des institutions, commerces et industries dans 11 municipalités pour qu'ils adoptent de meilleures pratiques de consommation, notamment en réduisant les plastiques à usage unique. La MRC veut également inciter les événements à réduire leur utilisation de plastique à usage unique. Elle prévoit acheter une fontaine d'eau mobile de même que des kits de vaisselle réutilisables pour les plus petits événements.</p> <p>Objectifs : Éviter 5 000 bouteilles d'eau à usage unique grâce aux stations d'eau, 1 250 items grâce aux troussees vendues et 1000 items de vaisselle à usage unique grâce aux troussees événements</p>	100 000 \$

Ville de Québec	Québec	<p>Installation de trois nouvelles fontaines d'eau extérieures, 10 intérieures et deux fontaines d'eau avec choix de saveur dans des bâtiments et lieux achalandés. Pour atteindre ses objectifs de réduction de l'eau embouteillée, la Ville sollicitera la participation des commerces. L'objectif est d'impliquer 100 commerces dès la première année. Enfin, l'élaboration d'une politique visant à diminuer graduellement l'usage de l'eau embouteillée dans ses bâtiments et lors des activités municipales.</p> <p>Objectif : Éviter 168 650 bouteilles d'eau à usage unique grâce aux fontaines installées dans les bâtiments municipaux, sur le domaine public et lors d'événements.</p>	100 000 \$
-----------------	--------	---	------------

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

GRAME - Produits d'hygiène durables

Le Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME) peut aider votre municipalité à subventionner des produits d'hygiène personnelle durables. Visant la protection des cours d'eau, l'accessibilité aux produits d'hygiène et la réduction des déchets non recyclables et non compostables dans les sites d'enfouissement, le programme s'adresse majoritairement aux municipalités de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

Ce projet a été soutenu financièrement par RECYC-QUÉBEC dans le cadre d'un appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique. Le financement de ce programme provient des sommes prévues dans le cadre du Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau, administré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Pour obtenir plus d'informations, contacter le GRAME au : gmr@grame.org

Adhésion à GMR Pro- Programme d'excellence en gestion des matières résiduelles

En partenariat avec RECYC-QUÉBEC, Réseau Environnement a développé un programme d'excellence en gestion des matières résiduelles. Ce programme axé sur l'amélioration continue des pratiques pour l'atteinte d'une gestion durable des matières résiduelles s'adresse aux MRC, municipalités, communautés métropolitaines et régies.

Pour pouvoir adhérer au programme ainsi qu'à la communauté de bonnes pratiques, votre organisation municipale doit avoir un plan de gestion des matières résiduelles en vigueur. Elle doit également s'engager à entreprendre un processus d'amélioration continue de la performance et allouer les ressources humaines requises à la participation au programme.

Pour obtenir plus d'informations, consultez la [page du Programme GMR Pro](#) sur le site de Réseau Environnement ou contactez GMR PRO par téléphone au (514) 270-7110 ou par courriel à l'adresse gmr@reseau-environnement.com.